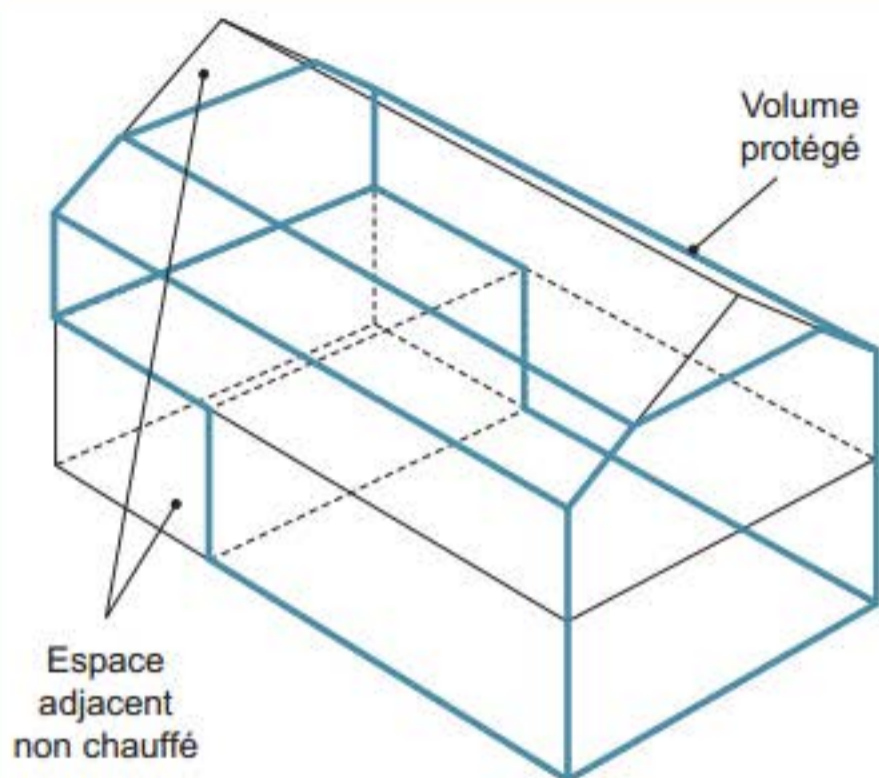


Niveau K

Le niveau d'isolation thermique globale K est un indicateur de la performance énergétique de l'enveloppe du volume protégé.



Le niveau K est calculé sur base :

- des coefficients de transmission thermique des différentes parois ;
- de la surface totale de déperdition ;
- du volume protégé.

Sont comptabilisées, toutes les parois délimitant le volume protégé en contact avec l'environnement extérieur, le sol, les caves, les vides sanitaires et tous les espaces adjacents non chauffés.

Ne sont pas comptabilisées, les parois séparant deux volumes protégés (murs mitoyens par exemple).

Plus le niveau K est faible, plus l'enveloppe est performante.



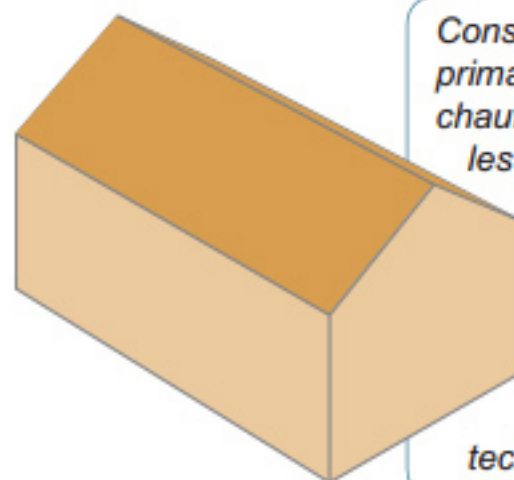
C'est par le bâtiment que le niveau K est requis.

Si le bâtiment comporte plusieurs unités PEB ayant des destinations différentes et si les exigences concernant le niveau K sont identiques, il faut effectuer un seul calcul de niveau K (par exemple, un immeuble à appartements avec un commerce au rez).

Si les exigences de niveau K ne sont pas les mêmes, il faut distinguer plusieurs volumes K correspondant chacun à une exigence K. [→ 5.4](#)

Niveau E_w

Le niveau de consommation d'énergie primaire, niveau E_w, est calculé pour une unité PEB. Il est le rapport entre la consommation annuelle d'énergie primaire de l'unité (même procédure de calcul que pour déterminer la consommation spécifique) et une consommation annuelle d'énergie primaire de référence, multiplié par 100.

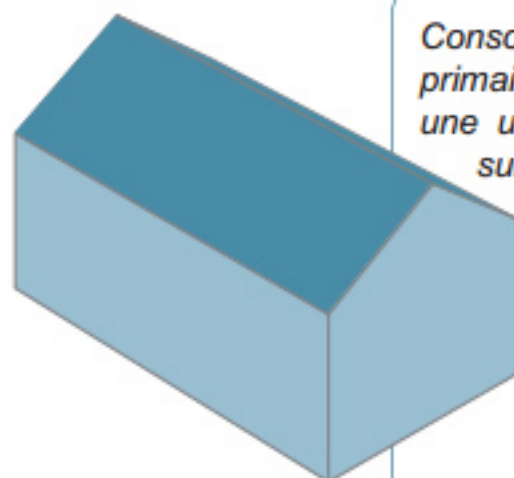


Consommation annuelle d'énergie primaire de l'unité PEB pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et le refroidissement éventuel, compte tenu d'une déduction éventuelle d'autoproduction d'électricité, calculée pour un usage standardisé de l'unité PEB et sur base des caractéristiques techniques de celle-ci.

Niveau E_w =



x 100



Consommation annuelle d'énergie primaire de référence calculée pour une unité PEB présentant la même surface de plancher chauffée (A_{ch}), la même surface totale de déperdition (A_T), le même volume protégé (V_P) et le même usage standardisé avec les caractéristiques techniques de base suivantes.

Plus E_w est faible, plus le logement est performant.

Pour les immeubles à appartements, chaque appartement doit avoir son propre calcul de niveau E_w.

Références :

Guide PEB, édition avril 2014 (pages A9 et A10), une collaboration entre la Direction du bâtiment durable du Service public de Wallonie (DGO4) et le Centre interdisciplinaire de formation de formateurs de l'Université de Liège (CIFIUL).